**Le Principal aux parents d'élèves**

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**2025/2026**

Madame, Monsieur,

**J'ai l'honneur de vous informer que les élections des représentants des parents d'élèves au nouveau Conseil d'Administration du collège se dérouleront, conformément au Décret n° 2023-805 du 21 août 2023,**

**DU VENDREDI 10 OCTOBRE A 9H00 AU SAMEDI 11 OCTOBRE 2025 A 12H00 PAR VOIE ELECTRONIQUE UNIQUEMENT**

**7 sièges sont à pourvoir**

- **En raison des effectifs du collège (au-delà de 600), le nombre de membres au CA est de 30**.
- Conformément aux dispositions règlementaires, les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- **Chaque parent est électeur** : le père et la mère sont électeurs, sauf s'ils sont déchus de leur autorité parentale.

A défaut, la personne ou le service à laquelle les enfants sont confiés, a droit de vote.

- Chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits au collège.

**ATTENTION** : **seul le vote anonyme par voie électronique est admis (voir modalités ci-après)** Tout électeur est éligible et rééligible, sauf s'il a été condamné pour crime ou délit ou encore s'il a été privé parjugement de tout ou partie de ses droits civils, civiques et de famille mentionnée aux articles L5, L6 et L7 du code électoral.

REPRESENTATIONS DES PARENTS D'ELEVES AU COLLEGE

- AIPEC (Association Intercommunale des parents d'élèves du collège de la Mauldre)
- FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves du collège de la Mauldre)

CALENDRIER DES OPERATIONS :

- **Lundi 29 septembre 2025** : date limite de dépôt des candidatures
- **ATTENTION** : En raison de la mise en place du vote électronique anonyme les professions de foi et les listes de candidats seront disponibles sur « NEO » ou Pronote par voie dématérialisée (aucun matériel de vote ne sera distribué).

Il est du devoir de tous les parents de participer à ces élections compte tenu du rôle important de vos représentants :

- Ils siègent au conseil d'administration où s'élaborent le budget, les structures pédagogiques.
- Ils participent aux conseils de classe et d'orientation,
- Régulièrement, ils assistent à une réunion de concertation avec l'administration du collège pour évoquer les problèmes ponctuels rencontrés dans l'établissement.

Le Président du bureau de vote

**M. MASSÉ, Principal**

**Nous espérons que ces nouvelles modalités de vote vous permettront d'être encore plusnombreux à prendre part à la vie de l'établissement**
**VOTEZ NOMBREUX**

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE LA MAULDRE**

**I – INSTRUCTIONS POUR LE VOTE –**

Deux listes de parents candidats au conseil d'administration ont été déposées :
1/ AIPEC (Association Intercommunale des parents d'élèves du collège de la Mauldre)
2/ FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves du collège de la Mauldre)

**ATTENTION :** l'envoi des professions de foi et des listes de candidats est entièrement dématérialisé.
Aucun matériel de vote ne sera distribué. Ces documents seront mis à disposition sur NEO ou sur le site du Collège de la Mauldre : **https://clg-mauldre-maule.ac-versailles.fr/**

***Rappel : Chaque parent dispose d'un seul suffrage.***

**II – MODE DE SCRUTIN –**

Scrutin de liste, sans panachage. **(Les listes sont accessibles sur Pronote).**

**III – MODALITES DE VOTE –**

**PAR VOTE ELECTRONIQUE UNIQUEMENT**

MARCHE A SUIVRE :

Chaque parent se connecte à son compte « NEO » à l'aide de ses identifiants de connexion, puis va sur Pronote
**NE PAS UTILISER LES IDENTIFIANTS DE VOS ENFANTS**

Sur la page d'accueil de Pronote, aller en haut à droite sur « VOTE ».

Choisir la liste de votre choix (1 seul choix possible).

- ⇨ Voir le document ci-après « mode opératoire vote » pour la procédure de vote qui est très simple.

# MODE OPERATOIRE POUR VOTER VIA PRONOTE

Sur l'ENT, aller dans mes applications en cliquant sur l'icone avec les 9 petites carrés

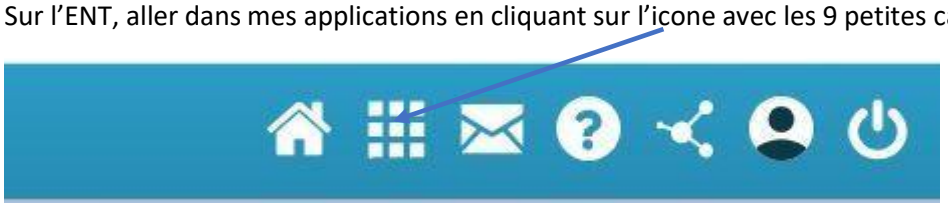

Ouvrir ensuite l'application Pronote. Sur la page d'accueil de Pronote, cliquer sur « Voter » en haut à droite. Pour avoir le nom des parents qui se présentent sur les listes, passer la souris sur le « i » dans le rond noir

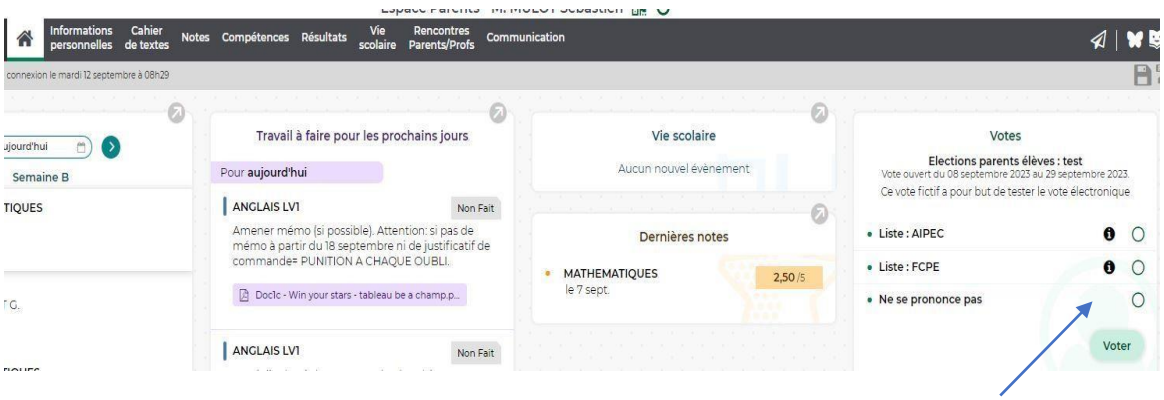


Sélectionner ensuite la liste pour laquelle vous votez, puis cliquer sur « voter ».

L'écran suivant s'affiche

Cliquez sur « oui » pour confirmer le

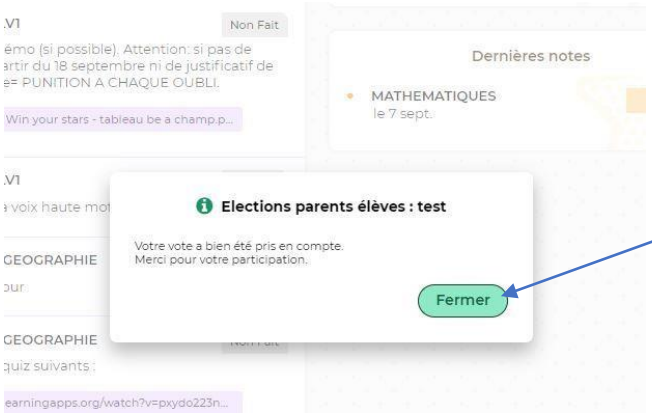


L'écran suivant s'affiche. Vous pouvez fermer